

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

NATIONALE D'ÉLEVAGE du C.F.C.R.H.B.

Vendredi 30 Mai 2025

Château de Bligny - 10200 BLIGNY

JUGE : Monsieur René FAVRE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

N° d'engagement



.....
ECRIVEZ EN CARACTERES D'IMPRIMERIE et RAYEZ LES MENTIONS INUTILES *

Race : * Chien de Rouge de Bavière

* Chien de Rouge du Hanovre

Sexe : * Mâle * Femelle

Couleur :

Nom du chien (nom + affixe) :

N° du L.O.F. ou / et N° de Livre Etranger :

N° tatouage ou puce :

Date de naissance :

Nom du père (nom + affixe) :

Nom de la mère (nom + affixe) :

Nom de l'éleveur :

Nom du propriétaire :

Adresse Complète :

Téléphone Fixe :

Téléphone Portable :

E-mail : @

Nom de l'exposant (si différent du propriétaire) :

☐

J'ai bien pris connaissance et rempli tous les champs de la page 1

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

**AFIN DE VALIDER L'INSCRIPTION,
MERCI DE JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE ENGAGEMENT
LES COPIES des documents suivant AVEC TOUTES les pages :**

- _ CERTIFICAT DE VACCINATION + ANTIRABIQUE POUR LES CHIENS PROVENANT DE L'ETRANGER,
- _ PEDIGREE ou CERTIFICAT DE NAISSANCE
- _ DIPLÔME DU T.A.N - I.S.H.V. (C.F.C.R.H.B.) POUR L'ENGAGEMENT EN CLASSE TRAVAIL
- _ COPIE D'ATTESTATION D'ENGAGEMENT EN CLASSE TRAVAIL FOURNIE PAR LA SCC

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN VERSION PAPIER A L'ADRESSE :

Sylvain MUSSY - 20 Rue Pasteur - 52000 CHAUMONT

Clôture des engagements le 3 mai 2025

A réception de votre dossier, vous recevrez une confirmation d'inscription par email.

Si vous n'avez aucune confirmation dans les 8 jours qui suivent votre envoi, merci de prendre contact avec Sylvain MUSSY par email : cfrhbsm@orange.fr ou par téléphone au 06.85.43.90.59

ENGAGEMENT DU CHIEN ET PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION :

	Membre C.F.C.R.H.B. à jour de cotisation	Non membre
Classe Ouverte (à partir de 15 mois)	☐ 35 €	☐ 50 €
Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	☐ 35 €	☐ 50 €
Classe Travail (à partir de 15 mois)	☐ 35 €	☐ 50 €
Classe Vétéran (8 ans et +)	☐ 20 €	☐ 50 €
Classe Jeune (de 9 à 18 Mois)	☐ 20 €	☐ 50 €
Classe Champion (à partir de 15 mois)	☐ 35 €	☐ 50 €

CONFIRMATION : VOULEZ-VOUS FAIRE CONFIRMER VOTRE CHIEN ?

☐ (mettre une croix si le chien doit être confirmé)

Pour les confirmations se prémunir et pré remplir les formulaires adéquats (DOCUMENTS EN ANNEXE)

Ne pas régler d'inscription à la confirmation si votre chien est engagé dans une classe.

CONFIRMATION UNIQUEMENT ☐ 20 € ☐ 35 €

L'inscription d'un second chien où plus, bénéficie d'une réduction de 5 euros, valable pour chaque classe.

TOTAL n° 1 - INSCRIPTION :

☐ J'ai bien pris connaissance et rempli tous les champs de la page 2

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

Il sera possible de présenter un - **LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury unique sur le ring d'honneur.

Ainsi qu'un - **LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

TOTAL n° 2 - REPAS Nombre de déjeuner à réserver x 20,00 € = .

**Les règlements des inscriptions ainsi que les repas,
se font avec l'envoi du dossier uniquement par chèque bancaire
encaissement après la Nationale d'Elevage**

TOTAL n° 1 + TOTAL n° 2 =

Chèque n°

ATTESTATION : Je déclare ne faire partie d'aucun club ou société non affilié à la Société Centrale Canine, ni d'un organisme non reconnu par la F.C.I.

Je certifie qu'il n'existe pas de maladie infectieuse ou contagieuse dans mon chenil.

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille.

J'accepte sans aucune réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

☐ J'ai bien pris connaissance et rempli tous les champs de la page 3

☐ J'ai bien pris connaissance du règlement de la Nationale d'Elevage page 4,5 et 6.

☐ J'ai bien coché toutes les cases et fournis tous les documents demandés

Fait à :

le :

Signature du propriétaire

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

HORAIRES DE LA JOURNÉE

08h00 Entrée et accueil des chiens
09h00 Début des jugements
12h00 Repas (sur réservation)

13h30 Reprise des jugements
15h00 Sélections
17h00 Fin de la manifestation

REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

ARTICLE 1 :

Service Vétérinaire : le service vétérinaire sera assuré par un docteur – vétérinaire qui aura tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation ou le refus du chien engagé. Les chiens malades, infirmes, monorchides ou cryptorchides seront refusés.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir la N.E. pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés

Engagements :

La Nationale d'Elevage est ouverte à tous les propriétaires de Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière qui pourront être engagés dans les classes suivantes :

- Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois) - Classe Ouverte (à partir de 15 mois) - Classe Travail (à partir de 15 mois)
- Classe Jeune (de 9 à 18 mois) - Classe Vétéran (à partir de 8ans et +) - Classe Champion (à partir de 15 mois)

Seuls sont admis les chiens inscrits à un Livre des Origines d'un pays membre de la F.C.I.. Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné **d'une copie d'attestation d'engagement en classe Travail fournie par la SCC (annexe 1)**. Il n'est possible d'inscrire un chien que dans une « Classe » précise.

ARTICLE 2 :

Cette manifestation a pour but de réunir un maximum de représentants des deux races afin de rechercher les sujets typés et équilibrés, dont le phénotype laisse supposer qu'ils seront de bons reproducteurs.

La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimal de 15 mois. Ils doivent obligatoirement être identifiés. La carte d'immatriculation et certificat de naissance sont à présenter au Juge, accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire

ARTICLE 3 :

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine. Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

ARTICLE 4 :

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 9h00 .

ARTICLE 5 : PRESENTATION Les potences sont interdites. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Le « double Handling » (c'est-à dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

ARTICLE 6 :

JUGEMENTS à partir de 9h00.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. L'organisateur de la N.E se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance du juge mandaté. Le numéro de tatouage, qui devra être facilement lisible, ou la puce seront vérifiés par le juge.

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

Les chiens seront examinés individuellement et sur leurs allures en laisse Les mensurations et le jugement morphologique reposent sur l'examen des critères figurant sur la feuille de jugement. Les examens sont placés sous l'impératif du respect absolu du standard de la race et de la politique de sélection du Club.

Chaque sujet se verra attribué un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...) par le juge qualifié.

ARTICLE 7 :

CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S..

CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S..

CLASSE TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation classe travail permettant l'engagement en classe travail (l'attestation classe travail doit être obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CLASSE JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S..

CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S..

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place) – Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré - déjà engagés dans une classe individuelle.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place) – Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. L'engagement et le règlement doivent être fait par l'éleveur propriétaire de l'affixe.

ARTICLE 8 :

Qualificatif Jugement

EXCELLENT - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE – doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant : **NE PEUT ETRE JUGÉ** : Le qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien (fourrure, pigmentation) ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif « Très Bon ». Les chiens qualifiés « Bon » ou « suffisant » ne pourront prétendre à être classés. Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé : 1er « EXCELLENT » en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

R.C.A.C.S. si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. : a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines. b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers « Excellent » des deux autres classes.

MEILLEUR DE RACE Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le CACIB-J et le CACIB-V concourent ensemble pour le titre de Meilleur de Race et celui de Meilleur de Sexe Opposé.

MEILLEUR DE SEXE OPPOSE Le Meilleur de Sexe Opposé est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le Meilleur de Race

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE Les chiens désignés « Meilleurs de Race » seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

ARTICLE 9 : DIVERS

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant.

Toute demande d'engagement non accompagnée de son paiement, non conforme ou parvenue après la date de clôture ne sera pas prise en considération

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au Club, après examen par une commission composée de membres du comité présent.

Sanctions : Les sanctions prévues par le règlement de la S.C.C. concernant l'organisation des expositions seront appliquées en cas de malversations, actes écrits ou langage qui nuiraient au succès de la N.E. ou porteraient atteinte au prestige des juges ou du Club organisateur.

Responsabilité : Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc.. Et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utiles.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 3 MAI 2025

Demandes d'engagement complètes version papier : chèques (libellé C.F.C.R.H.B.)

Sylvain MUSSY – 20 Rue Pasteur – 52000 CHAUMONT – tél : 06.85.43.90.59

cfcrhbsm@orange.fr